

Compte rendu réunion du Conseil Municipal du 16 septembre 2021

Présents: Mmes Pizard Chantal, Dustour Peggy, Michaud Christine, MAGNIN Jessica

Mrs Bregand Frédéric, Chenu Laurent, Gousset Jérôme, Signori Frédéric, BALLOCH Alexandre, Lucereau Daniel

Absent excusé : Heuzebroc Franck donne pouvoir à Chenu Laurent

Secrétaire de séance : LUCEREAU Daniel

Début réunion 20H30

1/ Modification de statuts de Jura Nord : compétences supplémentaires assainissement

1. CONTEXTE

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la compétence « assainissement » est devenue obligatoire pour les Communautés de communes et plus optionnelle.

De ce fait, cette compétence assainissement est devenue obligatoire n'emporte que les missions obligatoires de l'assainissement.

Pour le bon fonctionnement du service, la CCJN souhaite prendre en charge certaines missions facultatives de l'assainissement collectif et de l'assainissement non-collectif.

Il convient donc de mettre à jour les statuts afin d'ajouter ces nouvelles compétences dans les statuts de la Communauté de communes Jura Nord (CCJN) et de modifier la compétence « assainissement » en compétence obligatoire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de transférer, à la CCJN la compétence supplémentaire suivantes : Missions facultatives de l'assainissement non-collectif :

a/ Fixer des prescriptions techniques pour les études de sol ou le choix de la filière, en vue de l'implantation ou de la réhabilitation d'une installation

b/ Assurer, à la demande du propriétaire à ses frais, l'entretien des installations

DECIDE de transférer, à la CCJN, la compétence supplémentaire suivante : Missions facultatives assainissement collectif :

a/ Fixer des prescriptions techniques pour la réalisation des raccordements des eaux usées et des eaux pluviales (art L1331-1 du CSP°.

b/Réaliser d'office la partie publique du branchement lors de la construction d'un nouveau réseau

c/Réaliser, à la demande du propriétaire, la partie publique du branchement des immeubles édifiés postérieurement au réseau ;

d/ Versement de la participation pour le financement de l'assainissement collectif pour les immeubles édifiés postérieurement au réseau

2) Désignation d'un référent assainissement

Afin d'avoir un élu sur chaque commune pour alerter la CCJN sur tout ce qui concerne l'assainissement (exemple : raccordement au réseau d'un usager, travaux divers relatifs à l'assainissement réaliser un usage, ...), celle-ci demande aux communes de désigner un référent assainissement.

M le Maire propose LUCEREAU Daniel car ce dernier est présent quotidiennement sur la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 10 Voix POUR :

NOMME Monsieur LUCEREAU Daniel, référent assainissement auprès de la CCJN.

3) Renouvellement du contrat de l'agent technique

L'agent technique en poste suite au départ en retraite de M MAY, voit son CDD de 6 mois arriver à échéance au 31 août 2021.

Son travail répond aux besoins de la commune, M le Maire propose donc de renouveler son contrat pour 12 mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE :

- le renouvellement du contrat de l'adjoint technique polyvalent non titulaire à hauteur de 35 heures hebdomadaires annualisées avec un contrat temporaire d'une durée de 12 mois à compter du 31 août 2021.
- Monsieur Le Maire à fixer la rémunération et à signer le contrat avec la personne recrutée.

4/ Projet de Contrat Etat-ONF 2021-2025 :

Exposé des motifs : Le Gouvernement prépare le prochain contrat 2021-2025 avec l'ONF. Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires pour lui présenter ce contrat et notamment les deux points suivants :

- *« Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités. »*
- *« Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...]. »*
-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;
- exige la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;
- demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,
- demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;
- autorise le Maire à signer tout document afférent.

5/ Subvention au Comité des fêtes

Suite à la demande faite par le Comité des Fêtes en mai dernier.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité des présents

ACCORDE une subvention exceptionnelle de 650€ pour l'année 2021

6/ Rapport sur le Prix et la Qualité (R PQS) 2020

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Dans le cadre de la Mission Eau, le Sidec du Jura a fourni à la commune un modèle de rapport sur lequel nous nous sommes basés pour établir le présent document.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune d'Etrepigny pour l'année 2020.

8/ Questions diverses :

- Sens Unique Rue Fardée : La rue Fardée sera rétablie en double sens l'arrêté sera affiché prochainement
- Travaux divers :

Le chantier de la Vierge est terminé, quelques améliorations vont être apportées au site pour une bénédiction au printemps 2022.

Des travaux ont été effectués à la station de pompage : changement d'une pompe ainsi que les clapets d'aspiration pour un montant de 4 980€ HT et nous sommes en attente d'un devis pour dépanner la liaison radio entre la station de pompage et le château d'eau car celle-ci est HS.

Les riverains de la Rue Joseph Martin ont demandé des aménagements en bordure de voirie afin de limiter l'écoulement de l'eau dans leur cour en cas de grosses intempéries. Contact va être pris avec le Conseil Départemental pour obtenir des informations sur la réglementation et les possibilités offertes à la commune.

Le déploiement de la fibre suit son cours au niveau départemental, et les travaux de déploiement communal sont projetés pour le courant de l'année 2022. Il restera aux particuliers la charge de faire le branchement entre leur habitation et le boîtier installé en bordure de voie.
- Sécurité incendie salle des fêtes : la centrale incendie est obsolète, l'entreprise FEUVRIER a transmis un devis de 1068€ HT pour son remplacement.
- Le logement communal va être rafraîchi (peintures, sol) pour l'arrivée de son prochain locataire au 1^{er} octobre 2021.
- La divagation et les aboiements récurrents des chiens entraînent des nuisances sur l'ensemble du village (hameau compris) plusieurs signalements ont été fait en mairie. Un appel au civisme sera distribué prochainement.
- Cérémonie et repas du 11 Novembre : Vu les conditions sanitaires actuelles, le repas du 11 novembre aura certainement lieu. M le Maire demande au CCAS et à la Commission fête de se charger ensemble de l'organisation.

Séance levée à 23h15

Le secrétaire

D LUCEREAU

Le Maire

